

## PROJET DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE

---



Maison de l'Enfance  
375 rue Jean Jaurès  
73350 BOZEL  
04 58 83 00 62  
[ramlaep@valvanoise.fr](mailto:ramlaep@valvanoise.fr)

# Sommaire

<b>— LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b>	<b>3</b>
Compétences et structuration de Val Vanoise	3
Un territoire de montagne à vocation touristique	4
Le secteur enfance-jeunesse en chiffres	5
Un territoire riche en espaces naturels et en moyens financiers	5
Un territoire marqué par la saisonnalité	5
<b>— LA MAISON DE L'ENFANCE RPE - LAEP</b>	<b>6</b>
L'historique du projet et les locaux	6
Le Relais Petite Enfance (RPE)	7
Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)	9
Les ateliers itinérants	10
Les ateliers parents-enfants	10
Les conférences, débats et spectacles	12
Les temps d'ouverture au public	13
<b>— L'ÉQUIPE ET LES PARTENAIRES</b>	<b>14</b>
La responsable de la Maison de l'enfance RPE-LAEP	14
L'animatrice de la Maison de l'enfance	14
Les accueillants du LAEP	14
Le superviseur du LAEP	15
Les partenaires éducatifs	15
Les partenaires socioculturels	16
Les partenaires institutionnels	17
<b>— LES INTENTIONS ÉDUCATIVES</b>	<b>18</b>
Le projet éducatif	18
La gouvernance	18
Les valeurs éducatives	19
Les besoins éducatifs du public accueilli	19
L'accueil des enfants aux besoins spécifiques	20
Conformité au projet éducatif et mise en oeuvre des objectifs du projet éducatif	20
<b>— LES ANNEXES</b>	<b>27</b>
Annexe 1 : Trombinoscope de l'équipe	27
Annexe 2 : Règlement intérieur	29
Annexe 3 : Autorisations	33

## — LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes Val Vanoise a été créée par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur les bases du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Bozel Val Vanoise. Située en Savoie (73), dans la Vallée de la Tarentaise, en région Auvergne-Rhône-Alpes, elle est composée de 9 communes membres :

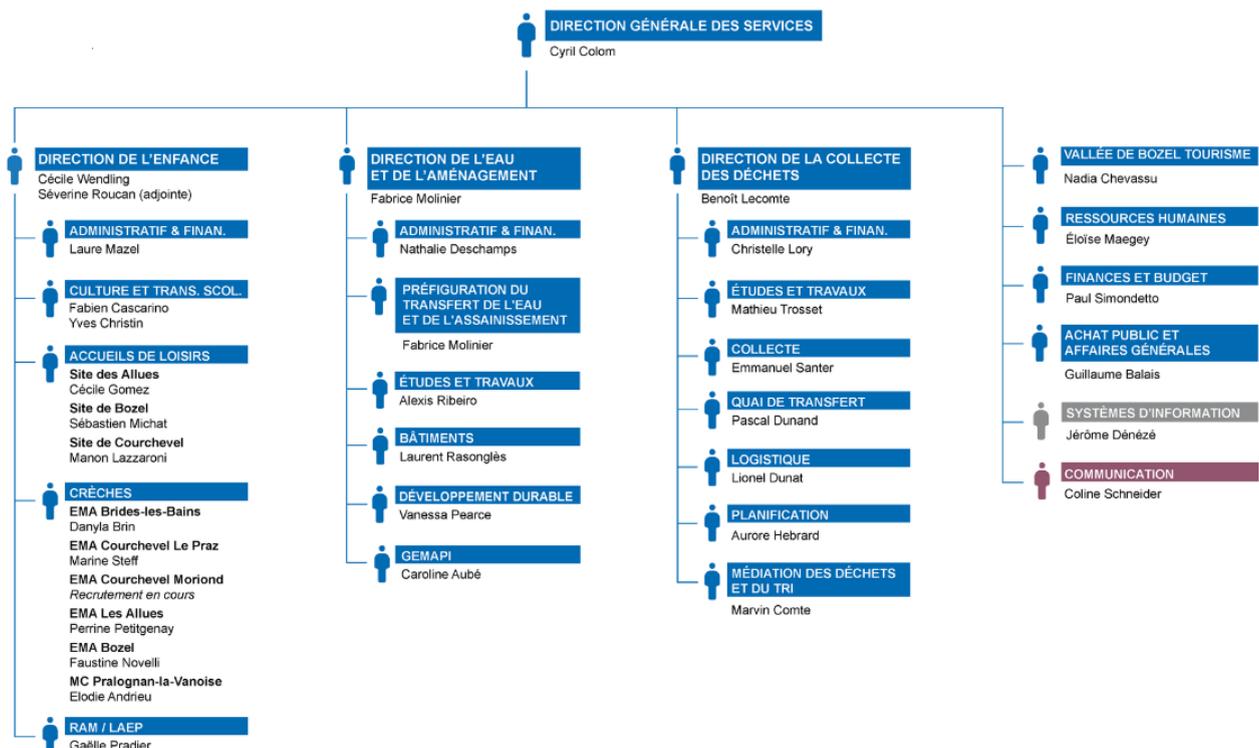
Bozel	1900 habitants
Brides-les-Bains	512 habitants
Champagny-en-Vanoise	593 habitants
Courchevel	2365 habitants
Feissons-sur-Salins	186 habitants
Les Allues	1829 habitants
Montagny	662 habitants
Planay	419 habitants
Pralognan-la-Vanoise	733 habitants
<b>TOTAL</b>	<b>9199 habitants</b>

### Compétences et structuration de Val Vanoise

Comme tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, les compétences de Val Vanoise sont divisées en compétences obligatoires et facultatives.

Les compétences enfance-jeunesse relèvent d'une politique volontariste des élus car il s'agit de compétences facultatives.

La collectivité compte 133 agents (soit une centaine d'Équivalents Temps Plein) dont 78 agents (soit 71 Équivalents Temps Plein) au sein de la direction de l'enfance. Ces effectifs se voient augmentés lors de recrutements saisonniers (68 agents supplémentaires en saison d'hiver).



La direction de l'enfance intervient dans différents domaines :

- **La petite enfance**
  - 6 crèches
  - 1 Relais Petite Enfance (RPE)
  - 1 Lieu d'Accueil Enfants - Parents (LAEP)
  - Les ateliers parents jeunes-enfants de la Maison de l'enfance
  
- **L'enfance**
  - Les interventions en anglais dans les écoles
  - Les accueils périscolaires (avant écoles, pause méridienne, après école)
  - Les accueils extrascolaires (mercredis et vacances)
  - Les ateliers parents-enfants de la Maison de l'enfance
  
- **La jeunesse**
  - Les permanences au foyer du collège de Bozel - 12-14 ans
  - Les Rendez-Vous Ados - 12-17 ans
  - L'accueil pendant les vacances - 12-17 ans
  - Les soirées itinérantes jeunesse - dès 14 ans
  - Les Promeneurs du Net - 12-25 ans
  - Le Point écoute - 10-25 ans
  - La Mission Locale Jeunes - 16-25 ans
  - Les bourses BAFA - 16-25 ans
  
- **Les séjours enfance - jeunesse**
  
- **Les animations socioculturelles**
  - Les Rendez-vous culturels
  - Le partenariat avec le Dôme Théâtre
  - Le service unifié de l'Ecole des arts
  - La Fête des familles
  - Les débats, conférences et spectacles à la Maison de l'enfance
  
- **Les transports scolaires**

### **Un territoire de montagne à vocation touristique**

Val Vanoise est située dans la vallée de la Tarentaise. Sa superficie de 400 km<sup>2</sup> comprend 97 % d'espaces naturels dont une partie du parc national de la Vanoise. Ses 9 664 habitants sont répartis sur les neuf communes et leurs hameaux implantés à des altitudes plus ou moins hautes. Le territoire est en effet situé entre 556 mètres et 3 855 mètres (« La Grande Casse », plus haut sommet du massif de la Vanoise). Les distances sont accentuées par les routes de montagne, particulièrement en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Ces caractéristiques de montagne en ont fait un territoire idéal pour le développement des sports d'hiver. Dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, Courchevel, Méribel et Pralognan-la-Vanoise ont accueilli les premiers skieurs puis ont aménagé leurs espaces et étoffé leurs équipements pour s'affirmer aujourd'hui comme des stations de renommée internationale. En saison d'hiver, ces communes augmentent leur population de façon exponentielle, la commune de Courchevel passe notamment de 2 000 habitants à l'année à 30 000 habitants en saison d'hiver.

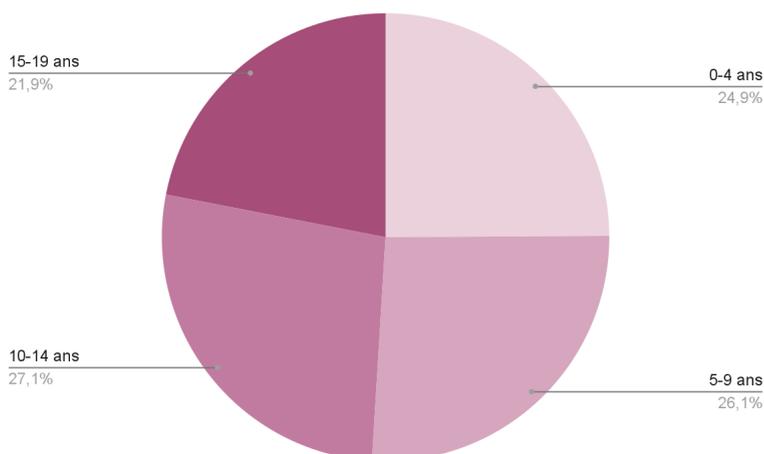
Cet accroissement démographique impacte le fonctionnement des services et notamment de la Communauté de communes qui doit procéder à de vastes recrutements saisonniers pour assurer

la collecte des déchets, l'ouverture des crèches saisonnières et l'accueil des enfants saisonniers dans les structures classiques (accueils périscolaires, extra scolaires, crèches ouvertes à l'année, transports scolaires). Cet effet saisonnier se constate également l'été mais dans une moindre mesure.

La population touristique fréquentant ces stations de sport d'hiver est aisée voire très aisée. Courchevel 1850 est par exemple très prisée par le tourisme de luxe national et international et comporte plusieurs palaces, hôtels et restaurants étoilés. Beaucoup d'anglais se sont ainsi installés sur le territoire afin de faire commerce dans le tourisme. Conséquence de ces phénomènes, les prix des logements ont flambé et il est peu aisé pour les nouveaux arrivants ou jeunes ménages d'accéder à la propriété et au parc locatif.

### Le secteur enfance-jeunesse en chiffres

0-4 ans	513
5-9 ans	537
10-14 ans	558
15-19 ans	452
Total 0-19 ans	2 060



### Les structures enfance-jeunesse

- 14 établissements scolaires : 1 collège, 9 écoles primaires, 2 écoles élémentaires, 2 écoles maternelles
- 6 crèches dont 2 saisonnières
- 3 accueils de loisirs
- 1 accueil ados
- 1 Maison de l'enfance accueillant 1 Relais Petite Enfance, 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents et des animations en faveur de l'accompagnement à la parentalité

### Un territoire riche en espaces naturels et en moyens financiers

La Maison de l'enfance est située au cœur d'espaces naturels de montagne. Le territoire est riche en équipements sportifs (base de loisirs, stade, terrain de foot, tennis, piscines, patinoires), ainsi qu'en infrastructures culturelles (bibliothèque, médiathèques, cinémas).

Les communes du territoire (principalement Courchevel et les Allues) ont des moyens financiers importants. La part budgétaire de la Communauté de communes allouée à la direction de l'enfance et notamment au fonctionnement de la Maison de l'enfance est très confortable et permet notamment l'intervention de prestataires, l'organisation de spectacles et l'émergence de projets.

### Un territoire marqué par la saisonnalité

#### Le rôle prépondérant des sports d'hiver

Les associations et clubs sportifs ont un rôle prépondérant sur le territoire particulièrement les clubs de sport d'hiver comme les skis clubs. Ces derniers recrutent en effet dès le plus jeune âge et sollicitent les enfants et adolescents sur un rythme important (les mercredis, samedis et dimanches et vacances scolaires en journée complète).

L'offre pour d'autres types de loisirs et d'activités est moindre. L'offre culturelle est peu développée en raison notamment de l'éloignement de villes (15 km de Moûtiers - 40 km d'Albertville - 90 km de Chambéry - 120 km de Grenoble au départ de Bozel). Cependant, les communes sont presque toutes équipées d'une bibliothèque (une ludothèque en sus à Méribel), et celle de Courchevel dispose d'une médiathèque accessible à tous les habitants de la Communauté de communes et gratuite pour les moins de seize ans.

Fort de ce constat, Val Vanoise a choisi d'orienter son action éducative sur l'ouverture culturelle et sociale. Ont été organisés en ce sens des partenariats avec le Dôme théâtre d'Albertville et l'Ecole des Arts de Moutiers, une programmation culturelle et familiale destinée aux habitants permanents, des spectacles au sein des structures enfance et des séjours à caractère culturel.

### Un public exigeant au rythme intense l'hiver

Le caractère aisé voire très aisé des populations du territoire couplé à l'influence du tourisme de haut standing et à la forte offre en termes d'activités scolaires et extrascolaires fait naître chez les familles un degré d'exigence important. Par ailleurs, les publics évoluent selon la saisonnalité : en hiver, de nouvelles familles s'installent sur le territoire et les rythmes de vie s'intensifient. Les parents sont alors peu disponibles et les enfants plus susceptibles de fréquenter les accueils individuels et collectifs tous les jours et sur de grandes amplitudes horaires (7h30 - 18h30). Ainsi, les actions auprès des parents sont plutôt à effectuer hors saison et les programmations enfants en saison d'hiver doivent être conçues avec, en perspectives premières, le bien-être et le repos de l'enfant.

### Des difficultés de mise en oeuvre des services inhérentes aux caractéristiques territoriales

La principale difficulté est celle des recrutements. Qu'ils soient saisonniers ou permanents, les postes sont longs à être pourvus et les employeurs publics doivent redoubler d'efforts pour les rendre attractifs. Ces stratégies ne font souvent que peu le poids face aux salaires proposés par le secteur privé dans la vallée, notamment le secteur touristique. Le prix des logements en hausse constante est également un frein considérable dans la politique d'emploi public.

## **— LA MAISON DE L'ENFANCE RPE - LAEP**

### **L'historique du projet et les locaux**

Développer l'accompagnement à la parentalité sur le territoire de Val Vanoise est un objectif fort poursuivi par la Communauté de communes. En 2020, suite à l'analyse des besoins sur le territoire en matière d'accueil de la petite enfance couplée aux demandes de la CAF et de la PMI, une Maison de l'enfance composée d'une crèche de 25 places, de locaux adaptés destinés au Relais Petite Enfance (RPE) et au nouveau Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) a vu le jour. Des activités en famille y sont organisées ainsi que des animations sur la parentalité.

Le premier étage du bâtiment est dédié au RPE, au LAEP, aux temps parents-enfants et animations socioculturelles. Il bénéficie d'une salle principale lumineuse d'environ 70m<sup>2</sup>, d'un bureau pour la responsable et l'animatrice, d'un espace de change, d'une kitchenette, d'une salle d'activités, d'un espace pataugeoire (superficie de 160m<sup>2</sup> au total) et d'une terrasse.

La capacité d'accueil totale est de 40 personnes.

La Maison de l'Enfance propose les services suivants :

- un RPE
- un LAEP
- des ateliers itinérants
- des ateliers parents-enfants
- des ateliers parents-jeunes enfants
- des conférences, débats et spectacles

La programmation détaillée de la Maison de l'enfance (ateliers d'éveil RPE, ateliers itinérants, ateliers parents-enfants, conférences, débats et spectacles) est disponible sur un site dédié : <https://programmes.valvanoise.fr>.

## **Le Relais Petite Enfance (RPE)**

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les RPE apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Le Relais Petite Enfance s'inscrit en complément des missions de la PMI ; c'est un lieu neutre qui n'exerce aucun contrôle, ni sur les assistants maternels, ni sur les parents. Leurs animateurs peuvent jouer le rôle de médiateurs entre les familles et les assistants maternels.

### Le public et les objectifs

#### *Les parents*

- Connaître les différents mode d'accueil proposés sur le territoire et être orientés en fonction de leurs besoins (obtenir notamment la liste des assistants maternels)
- S'informer sur ses devoirs en tant que parents employeurs et être aidés dans les démarches administratives (déclaration, contrat de travail, bulletin de salaire,...)
- Être informés sur les aides financières et les avantages fiscaux liés à l'emploi d'un assistant maternel
- Être soutenus dans leur rôle de parent par un professionnel de la petite enfance
- Bénéficier d'ateliers éducatifs, de spectacles et animations culturelles pour les enfants
- Avoir accès à un espace d'écoute et de parole (soirées débats, conférences,...)

#### *Les assistants maternels agréés des 9 communes du territoire*

- S'informer sur les droits, les devoirs, le statut professionnel, les démarches à effectuer et l'évolution de la profession
- Se rencontrer et échanger entre assistants maternels et avec d'autres professionnels de l'enfance pour rompre son isolement et construire son identité professionnelle
- Améliorer son savoir faire et acquérir des compétences professionnelles en étant soutenus au quotidien dans sa pratique
- Bénéficier de réunions d'information et de réflexion sur des thèmes concernant la profession (soirées débats, conférence,....)

#### *Les personnes intéressées par la profession d'assistants maternels*

- Discuter du métier pour mieux connaître les obligations au regard de la loi, les avantages de l'agrément, s'informer sur les démarches à suivre

#### *Les enfants accompagnés des assistants maternels ou de leurs parents*

- Bénéficier d'un espace de jeux et d'éveil

- Manipuler, créer, partager, évoluer dans un cadre sécurisant et contenant en présence des adultes qui les accompagnent ; permettre aux enfants, dans une dimension de plaisir, de découvrir de nouvelles expériences, de favoriser l'autonomie, de faire des apprentissages et d'acquérir petit à petit une socialisation.
- Se préparer à la vie en collectivité et notamment à l'entrée à l'école

## Le fonctionnement

### *Les temps d'éveil et de rencontres*

Ce sont des temps professionnels pour les assistants maternels agréés et les gardes à domicile, accompagnés des enfants qu'ils accueillent. Ils peuvent investir ce lieu pour rechercher un accompagnement et un soutien professionnel, tisser des liens, échanger sur les pratiques professionnelles, découvrir de nouvelles ressources, etc. Ces temps sont aussi l'occasion, pour les enfants de 0 à 3 ans, de se retrouver avec des camarades de leur âge.

Chacun est invité :

- à disposer du matériel selon son envie (dans le respect du règlement de fonctionnement, des personnes et des locaux) ;
- à apporter ses expériences, ses idées, à exprimer ses envies, ses difficultés, à faire des propositions nouvelles, à être à l'initiative d'un temps partagé...

Pour répondre aux besoins des enfants, les espaces jeux sont aménagés de façon à :

- privilégier la liberté de mouvement de chacun des enfants ;
- respecter l'espace d'activité des enfants ; les jeux sont, dans la mesure du possible, présentés dans des espaces dédiés, afin que les enfants ne soient pas dérangés par le passage des adultes ;
- favoriser l'accessibilité du matériel ; les objets et matériels sont placés dans un espace repérable pour l'enfant qui peut ainsi s'en emparer pour découvrir, expérimenter, aller à la rencontre d'un autre objet, revenir à un premier,...
- offrir simultanément l'accès à différents types d'activité en plus de l'activité "du jour" proposée par l'animatrice : découverte sensorielle (modelage, manipulation, peinture, instruments...), motricité (balles, tunnel, tapis...), imagination/ imitation (voitures, dinette, poupées, livres...). Chaque enfant reste libre de choisir son activité. Pour cela les espaces sont distincts mais non cloisonnés, permettant à l'enfant de passer d'une activité à l'autre, sans avoir besoin de solliciter l'adulte.

Les temps d'éveil et de rencontre sont gratuits, sur inscription via le portail famille ([www.valvanoise.fr](http://www.valvanoise.fr)) et se déroulent les mardis et vendredis de 9h30 - 11h30 de la manière suivante :

- 9h30-10h : accueil / temps convivial
- 10h-11h : animations / activités
- 11h-11h30 : échange / rangement participatif

Pour le bon déroulement des ateliers, il est demandé de respecter les conditions inscrites au règlement intérieur (en annexe n°2).

### *Les permanences*

Deux permanences sont proposées, le lundi de 15h30 à 18h00 et le vendredi de 15h30 à 18h00, afin d'accompagner les familles dans la recherche de mode de garde et la gestion de leur statut d'employeur ainsi que les assistants maternels dans l'exercice de leur fonction. Il est possible de programmer un rendez-vous en dehors de ces créneaux selon la disponibilité de la responsable du RPE qui est également joignable par téléphone et par mail.

## **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)**

Inspirés des Maisons Vertes de Paris créées par Françoise DOLTO, les Lieux d'Accueil Enfants-Parents ont pour vocation d'accompagner la famille dans une double démarche : d'une part, favoriser la parole comme mode d'expression privilégié entre les enfants et leurs parents ; d'autre part, promouvoir la vie en collectivité, la dimension participative des activités et l'échange d'expérience entre parents pour contribuer à l'éveil social de l'enfant.

### Le public et les objectifs

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un espace convivial qui accueille de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés d'un adulte ayant un lien de parenté avec eux, sous le principe d'anonymat. Les futurs parents sont également les bienvenus. Le LAEP peut accueillir un maximum de 20 personnes (enfants + adultes) simultanément. Deux accueillants (professionnels ou bénévoles) formés à l'écoute et tenus par le secret professionnel, sont présents pour accueillir, écouter et faciliter les échanges.

### *Les parents*

- lutter contre l'isolement que peuvent ressentir les parents face à l'arrivée du jeune enfant ;
- bénéficier d'une écoute empathique ;
- pouvoir échanger avec entre parents et futurs parents ;
- être soutenus dans leur rôle d'éducateurs ;
- être accompagnés dans les étapes importantes de la vie de leurs enfants ;
- conforter la relation enfants-parents en valorisant les compétences parentales ;
- prévenir les situations de négligence ou de violence.

### *Les enfants*

Le LAEP constitue un espace de jeu libre pour les jeunes enfants. La structure est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour lui et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

### Le fonctionnement

Le LAEP doit permettre aux enfants et aux adultes de se sentir en sécurité et à l'aise dans un environnement propice à l'échange, la découverte et le respect mutuel tout en garantissant la confidentialité, l'acquisition des règles de vie en société et l'anonymat. Concernant l'anonymat, il est uniquement demandé au participant son prénom, le prénom et l'âge de l'enfant, et son lien de parenté avec l'enfant. A chaque séance, deux accueillants sont présents et sont garants du respect des règles de vie, de la bonne application du projet de fonctionnement et de la qualité de l'accueil.

Le LAEP est gratuit et sans inscription. Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :

- Lundi matin : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : 15h30 à 18h

Les jeux sont à disposition ; il n'y a pas d'activités programmées. De la documentation (livres, magazines) sur place est mise à disposition des adultes qu'ils peuvent également emprunter gratuitement. Lors de l'accueil, une boisson chaude (café, thé, infusion) peut-être proposée aux adultes.

Pour le bon déroulement des accueils, il est demandé de respecter les conditions inscrites au règlement intérieur (en annexe n°2).

## Les ateliers itinérants

La Maison de l'Enfance propose des ateliers itinérants sur les communes du territoire afin de favoriser le lien entre enfants et adultes autour d'une activité ludique.

### Les objectifs

- Proposer un espace de rencontres et d'échanges pour les parents et assistants maternels ;
- Favoriser la sociabilité des enfants qui profitent d'animations éducatives en compagnie d'autres enfants ;
- Offrir aux assistants maternels une occasion de partager et discuter de leurs pratiques professionnelles ;
- Rompre l'éventuel isolement géographique ou social ;
- Renforcer, nourrir voire apaiser le lien parent - enfant mais aussi favoriser les relations intergénérationnelles (quand les accompagnants sont des grands-parents par exemple) en s'appuyant sur les activités proposées ;
- Valoriser les savoirs-faire et les compétences des parents ;
- Permettre à chacun (parent, famille, enfant) de s'observer, de partager dans un ailleurs, autre que la maison ;
- Prévenir d'éventuels troubles, conflits familiaux en proposant cet espace de jeux, de détente où il n'y a rien à préparer, à penser, juste être présent auprès de son enfant.

### Le public

Ces ateliers sont ouverts aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés par les assistants maternels ou les familles.

Pour le bon déroulement de l'accueil, une participation active est souhaitée au niveau des activités et du rangement du matériel ainsi que de l'accompagnement de l'enfant dans ses explorations.

### Le fonctionnement

Ces ateliers sont gratuits et sur inscription via le portail famille ([www.valvanoise.fr](http://www.valvanoise.fr)). Les ateliers itinérants se déroulent le jeudi de 9h45 à 11h de la manière suivante :

9h45-10h : accueil

10h-10h45 : animations / activités

10h45-11h : échange / rangement participatif

L'enfant, accompagné d'un adulte, a accès à un espace de découverte et de jeu aménagé selon ses besoins. Des activités à thème sont également proposées. Il peut s'agir d'activités de modelage, musique, peinture ou de sorties...

Les enfants peuvent manipuler, créer, partager, évoluer dans un cadre sécurisant et contenant en présence des adultes qui les accompagnent. Le but est de permettre aux enfants, dans une dimension de plaisir, de découvrir de nouvelles expériences, de favoriser l'autonomie, de faire des apprentissages et d'acquérir petit à petit une socialisation.

Pour le bon déroulement des ateliers, il est demandé de respecter les conditions inscrites au règlement intérieur (annexe n°2).

## Les ateliers parents-enfants

La Maison de l'Enfance propose des ateliers parents-enfants qui permettent de favoriser le lien entre les parents et les enfants autour d'une activité ludique.

## Les objectifs

- Proposer un espace de rencontre et d'échanges pour les parents ;
- Favoriser la sociabilité des enfants qui profitent d'animations éducatives en compagnie d'autres enfants ;
- Rompre l'éventuel isolement géographique et social ;
- Renforcer, nourrir voire apaiser le lien parent / enfant mais aussi favoriser les relations intergénérationnelles (quand les accompagnants sont des grands-parents par exemple) en s'appuyant sur les activités proposées ;
- Valoriser les savoirs-faire et les compétences des parents ;
- Permettre à chacun (parent, famille, enfant) de s'observer, de partager dans un ailleurs, autre que la maison ;
- Prévenir d'éventuels troubles, conflits familiaux en proposant cet espace de jeux, de détente où il n'y a rien à préparer, à penser, juste être présent auprès de son enfant.

## Le public

Les ateliers sont distincts entre ateliers parents-jeunes enfants réservés aux enfants de 0 à 3 ans et ateliers parents-enfants dédiés aux enfants, âgés de 3 à 11 ans, du territoire de Val Vanoise accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent.

Pour le bon déroulement de l'accueil, une participation active est souhaitée au niveau des activités et du rangement du matériel ainsi que de l'accompagnement de l'enfant dans ses explorations.

## Le fonctionnement

Ces ateliers sont gratuits et sur inscription via le portail familles ([www.valvanoise.fr](http://www.valvanoise.fr)).

- **Les ateliers parents-jeunes enfants se déroulent le mercredi matin de 9h30 à 11h30** de la manière suivante :
  - 9h30-10h : accueil
  - 10h-11h : animations / activités
  - 11h-11h30 : échange / rangement participatifUn temps convivial d'accueil autour d'un café peut être proposé aux adultes. La collation pour les enfants n'est pas fournie, toutefois, il est possible de garder au frais ou de réchauffer sur place.
- **Les ateliers parents-enfants se déroulent :**
  - le mercredi après-midi de 15h30 à 18h ;
  - un vendredi soir par mois (hors saison d'hiver) de 18h à 20h30 ;
  - un samedi matin par mois "les matinées en famille" (hors saison d'hiver) de 9h30 à 11h30.

Une animatrice est présente à chaque séance. Son rôle consiste à proposer un panel d'activités, de jeux, permettant aux familles de partager un moment privilégié avec leur enfant. Elle est également, si le besoin se présente, en soutien à la parentalité.

Pour le bon déroulement des ateliers, il est demandé de respecter les conditions inscrites au règlement intérieur (annexe n°2).



## Les conférences, débats et spectacles

La Maison de l'Enfance organise régulièrement des rendez-vous thématiques sur la parentalité et l'enfance et promeut la culture sur le territoire :

- Conférences / Soirées-débats
- Spectacles pour les jeunes enfants (0-3 ans)
- Séance O P'tit ciné
- Racontines en partenariat avec la bibliothèque de Bozel

### Le public et les objectifs

Ces rendez-vous thématiques sont proposés aux enfants, familles et professionnels de l'enfance du territoire Val Vanoise. Ils permettent de promouvoir la culture sur le territoire, de développer le lien social et d'accompagner la parentalité.

### Le fonctionnement

Les animations socioculturelles sont gratuites et sur inscription via le portail famille ([www.valvanoise.fr](http://www.valvanoise.fr)).

Les spectacles se déroulent dans les locaux de la Maison de l'Enfance ou dans la salle municipale de Bozel, le mercredi ou le samedi matin, trois fois par an :

- "opération premières pages" en octobre, en partenariat avec la bibliothèque de Bozel ;
- spectacle de fin d'année en décembre ;
- spectacle de fin d'année scolaire en juin.

Les conférences et soirées-débats se déroulent dans les locaux de la Maison de l'Enfance en soirée pour toucher un large public, environ 4 fois par an sur des thématiques liées à la parentalité et l'éducation comme le sommeil, l'alimentation, la gestion des émotions, le développement de l'enfant, le harcèlement scolaire,...

Depuis l'ouverture en août 2020, ont été programmées les conférences suivantes :

- "Mieux se comprendre pour mieux accompagner" animée par Sandrine DONZEL
- "Le développement moteur du bébé de la naissance au premiers pas" animée par Michèle FORESTIER
- "De la souffrance au harcèlement scolaire" animée par Lucie FAUVET
- "Le sommeil de l'enfant" animée par Marie-Josèphe CHALLAMEL
- "Pleurs, colères et crises de rage : comprendre et accompagner les émotions violentes des enfants" animée par Sandrine DONZEL
- "L'alimentation des 0 - 3 ans" animée par Valène ROLLAND
- "L'allaitement" animée par Anne BOUVIER

Des cafés-parents, animés par une psychologue et une médiatrice familiale de l'UDAF 73 (Union départementale des associations familiales de la Savoie) sur des thématiques liées à la parentalité ont été mis en place à partir de 2022 :

- "La fratrie"
- "Être parents, que du bonheur ou presque ..."

Les Racontines (6 par an) sur des thèmes variés (exemple programmation 2021: "spéciale premières pages", "que d'émotions", "fil de laine", "histoires fleuries", "j'ai faim", "au cirque") se déroulent à la bibliothèque de Bozel.

Une séance O P'tit ciné est proposée chaque année en partenariat avec un cinéma local.



## Les temps d'ouverture au public

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	LAEP	Ateliers d'éveil RPE	Ateliers parents - jeunes enfants	Ateliers itinérants	Ateliers d'éveil RPE
quand ?	9h30-11h30	9h30-11h30	9h30-11h30	9h45-11h	9h30-11h30
pour qui ?	0-6 ans et leurs parents	0-3 ans et leurs assistants maternels	0-3 ans et leurs parents	0-3 ans et leurs parents, assistants maternels ou crèche	0-3 ans et leurs assistants maternels
inscriptions ?	-	-	oui	oui	-
	Permanence RPE	LAEP	Pauses récréatives/ Jouons ensemble (1 semaine sur 2)	-	Permanence RPE
quand ?	15h30-18h	15h30-18h	15h30-18h	-	15h30-18h
pour qui ?	parents et assistants maternels	0-6 ans et leurs parents	3-11 ans et leurs parents	-	Parents et assistants maternels
inscriptions ?	-	-	oui	-	-

### Les animations ponctuelles

Soirées à thème : 1 vendredi par mois de 18h à 20h30 (hors saison d'hiver)

Matinées en familles : 1 samedi par mois de 9h30 à 11h30 (hors saison d'hiver)

Spectacles : 3 fois par an (octobre - décembre - juin)

Conférence et soirées-débats : 4 fois par an

### Fermetures annuelles

1 semaine sur 2 pendant les petites vacances

1 semaine à l'occasion du pont de l'Ascension

5 semaines pendant les vacances d'été (2 dernières semaines de juillet et 3 premières semaines d'août)



## — L'ÉQUIPE ET LES PARTENAIRES

### La responsable de la Maison de l'enfance RPE-LAEP

La responsable de la Maison de l'enfance est titulaire du diplôme d'Éducatrice de Jeunes Enfants. Elle accompagne l'enfant dans son développement physique, moteur, affectif et social, en lien avec sa famille et les professionnels qui l'accueillent.

Par le jeu et les activités d'éveil, elle permet aux tout-petits de s'épanouir et de s'initier à la vie en société. Sa formation lui assure une maîtrise du développement psycho-affectif et social du très jeune enfant. Elle tient compte à la fois de la prise en charge du groupe et de celle de chaque individu, ce qui nécessite des capacités d'organisation, d'observation et d'analyse.

Elle met en œuvre des actions de prévention sur la santé, l'éducation et l'exclusion sociale, organise la participation d'intervenants extérieurs et mène des actions conjointes avec les partenaires sociaux, sanitaires, culturels et scolaires. Elle propose des ateliers favorisant l'exploration, l'expérimentation, la découverte, soutient les adultes dans l'observation et l'accompagnement de l'enfant vers son autonomie, dynamise les échanges, valorise les compétences et favorise la cohérence éducative par la réflexion, l'observation et la mise en lien.

La Responsable travaille en étroite collaboration avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le réseau des RPE de Savoie, le réseau des LAEP de Savoie, la Caisse d'Allocation Familiale et le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité.

La responsable Maison de l'enfance assure également le rôle d'accueillante au LAEP.

### L'animatrice de la Maison de l'enfance

L'animatrice de la Maison de l'enfance est éducatrice territoriale de jeunes enfants et éducatrice spécialisée. Elle assure la mission d'accueillante au LAEP et d'animation des ateliers parents-enfants les mercredis après-midi, vendredis soir et samedis matins. Tout en proposant diverses activités (manuelles, culinaires, extérieures) elle veille à favoriser le lien parent-enfant. Elle est à l'écoute du public et garante du maintien d'un lieu de bienveillance et de non jugement.

### Les accueillants du LAEP

Les accueillants LAEP sont généralement des professionnels, ce qui est le cas à la Maison de l'enfance, mais ils peuvent être aussi des bénévoles. Ils sont issus et qualifiés de différentes professions comme éducateurs de jeunes enfants, psychologues, médecins, travailleurs médico-sociaux, enseignants... Ils sont volontaires et formés à la fonction spécifique d'«accueillant». L'accueillant possède des connaissances préalables et des compétences dans les domaines de la parentalité et de la petite enfance et est formé à l'écoute.

Voici les trois missions principales de l'accueillant :

#### 1. VEILLER

- à accueillir les participants de manière chaleureuse. L'accueillant se rend disponible à les recevoir tout au long de la matinée ;
- au respect de l'autre dans les échanges et à ses valeurs ;
- au non jugement ;
- à la confidentialité des propos et à l'anonymat des participants ;
- à la sécurité du lieu (l'enfant lui est sous la responsabilité de l'adulte accompagnant) ;
- aux règles de vie du lieu (sur la base du règlement intérieur) ;

- à s'obliger à la confidentialité des échanges et des informations lors des supervisions ou d'une formation.

## 2. FAVORISER

- la circulation des échanges, des expériences et des informations autour de la parentalité entre les participants et les accueillants ;
- l'écoute et l'attention à l'autre ;
- un espace convivial à travers l'installation de la salle ;
- un espace de confiance ;
- les liens enfants-parents ;
- les liens entre les parents ;
- la socialisation des enfants ;
- valoriser et rassurer les parents dans leurs capacités parentales.

## 3. PARTICIPER

- aux séances d'accueils sur le lieu ;
- aux réunions d'équipes, à hauteur de 8h par an, afin de faire des bilans sur les accueils ;
- aux supervisions, à hauteur de 9h par an, afin de s'interroger sur sa pratique.

### **Le superviseur du LAEP**

La mission du superviseur est d'accompagner les accueillants dans leur quotidien et de leur donner des clés face aux problématiques rencontrées. Il s'agit aussi de prendre du recul dans sa pratique et de partager avec l'équipe. Cette supervision est encadrée par un professionnel (psychologue, psychomotricien...) à raison de 6 séances annuelles de 1h30, ce qui représente 9h par an pour l'ensemble de l'équipe accueillante.

La supervision permet d'explicitier dans un cadre collectif les relations établies et les difficultés rencontrées durant les accueils avec la famille, de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, et enfin, de trouver la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies.

Elle permet également aux accueillants de réfléchir individuellement sur ce qu'ils mettent en jeu en tant que personnes dans leur pratique quotidienne auprès des usagers.

### **Les partenaires éducatifs**

#### Les familles

Les familles représentent les partenaires éducatifs de premier plan de la Maison de l'enfance. Leur implication est essentielle pour favoriser le bien-être de l'enfant. Le parent accompagne son enfant et participe aux différents temps proposés. A travers échanges et d'un sondage envoyé en fin d'année, les parents ont la possibilité de faire part de leurs souhaits concernant la programmation (des activités, des conférences, des cafés parents et des spectacles).

#### Les assistants maternels ou gardes à domicile

41 assistants maternels agréés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont recensés sur le territoire Val Vanoise et répartis sur 7 des 9 communes du territoire (Bozel, Champagny-en-Vanoise, Courchevel, Le Planay, Les Allues, Montagny, Pralognan-la-Vanoise). Aucun garde d'enfants à domicile n'est recensé sur le territoire.

Les spécificités de l'accueil à domicile :

- un accueil qui favorise la socialisation en douceur, à taille « familiale », propice à nouer des relations d'affects et de confiance, chaleureux et respectueux de la place de chacun et de son rôle à jouer dans la triade parent – enfant - assistant maternel ;
- un espace de travail pensé pour accueillir chaleureusement et en sécurité les enfants mais aussi soumis aux règles de vie de la maison de l'assistant maternel ;
- la pluralité des employeurs ;
- l'absence de relais possible et la difficulté à pouvoir prendre du recul dans les relations avec l'enfant et/ou la famille.

Il est essentiel pour l'assistant maternel de faire preuve de déontologie et qu'il s'engage à :

- accomplir son travail avec respect pour l'enfant, ses parents ;
- questionner sa pratique et à se former notamment via le RPE ;
- transmettre les informations avec transparence et honnêteté ;
- être vigilant à la sécurité de l'enfant, bienveillant, bien traitant, dans le respect des règles de vie à la maison ;
- respecter autant que possible les souhaits éducatifs des parents ;
- faire preuve de discrétion professionnelle, de neutralité, et de confidentialité.

### Les responsables de la direction de l'enfance

Les responsables de la direction de l'enfance Val Vanoise sont régulièrement associés au fonctionnement et projets de la Maison de l'enfance, notamment :

- mutualisation des locaux avec les crèches et l'accueil de loisirs de Bozel ;
- organisation de temps "passerelles" avec l'accueil de loisirs de Bozel, en juin, permettant aux enfants leur rentrée scolaire en septembre de partager une activité avec le groupe 3-5 ans ;
- organisation de spectacles en lien avec le responsable culture.

### **Les partenaires socioculturels**

#### Les bibliothèques

Les partenariats avec les bibliothèques du territoire sont formalisés sous la forme de conventions permettant des accès aux bibliothèques, emprunts de livres et animations autour du livre (Racontines, P'tits Lecteurs). Six "Racontines" sont organisées chaque année à la bibliothèque de Bozel.

Les séances de lecture libre "P'tits lecteur" sont des ouvertures privilégiées des bibliothèques de Bozel (4 mardis matin par an pour un atelier du RPE), de Champagny-en-Vanoise (2 jeudis matins par an pour un atelier itinérant), des Allues (1 jeudi matin par an pour un atelier itinérant) et de Pralognan-la-Vanoise (2 jeudis matins par an pour un atelier itinérant).

#### L'Ecole des Arts

L'Ecole des Arts, service des trois Communautés de communes Vallées d'Aigueblanche, Cœur de Tarentaise et Val Vanoise, propose des séances d'éveil musical au sein des crèches et de la Maison de l'enfance.

#### Le Point écoute pour les 10-25 ans et leur familles

Le Point Écoute est un dispositif de prévention destiné aux adolescents âgés de 10 à 25 ans et à leur famille, ayant besoin d'une écoute, voire d'un soutien ou d'une orientation face aux problématiques qu'ils peuvent rencontrer. Il vise à prévenir l'isolement de ce public et à accompagner les tensions liées à l'adolescence ou à des situations familiales compliquées (difficultés de communication, isolement, conduites à risque, etc.).

Le dispositif est porté par l'association de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Savoie qui forme des "écoutants", issus de milieux socio-professionnels variés (psychologues, éducateurs spécialisés, etc.), à la pratique de l'écoute. Les entretiens sont gratuits et confidentiels ; ils ont lieu sur rendez-vous à la Maison de l'enfance, les jeudis de 16h30 à 19h30 mais peuvent également être organisés sur d'autres créneaux, en fonction des disponibilités de chacun.  
Contacts : 04 79 37 11 14 ou par mail sur [paej.tarentaise@sauvegarde2savoie.fr](mailto:paej.tarentaise@sauvegarde2savoie.fr).

### La Mission Locale Jeunes

Tous les 1er et 3ème jeudis du mois (uniquement le 1er jeudi du mois en saison), de 14h à 17h, la Maison de l'enfance organise une permanence de la Mission Locale Jeunes destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans.

La Mission Locale Jeunes oriente les jeunes dans leur recherche de projet professionnel, de formation et dans leurs démarches vers l'emploi et la formation. De même, elle leur apporte un soutien dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité ou de la citoyenneté.

Contacts : 04 79 22 85 50 ou 07 57 43 48 43

### **Les partenaires institutionnels**

Par leur action sociale, les CAF contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions. Les actions soutenues par la CAF visent, entre autres, à :

- développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et en améliorant son efficience ;
- accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

Pour ce faire, la Caf mobilise ses équipes d'intervention sociale et territoriale qui sont composées de conseillers territoriaux, d'agents de développement social et de travailleurs sociaux. Encadrées par un responsable de territoire, elles sont les interlocuteurs directs et privilégiés des partenaires locaux.

La Caf intervient financièrement auprès des partenaires par le biais de conventions et de contrats de projets grâce à ses fonds propres départementaux (aide à l'investissement pour le bâtiment de la Maison de l'enfance) et aux prestations de service et dotations nationales (dont les prestations de service RPE et LAEP qui soutiennent le fonctionnement quotidien).

### Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Le [Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents en Savoie](#) a pour objectif d'accompagner et de soutenir l'exercice de la fonction parentale : pour que toutes les personnes concernées, enfants et adolescents, parents et grands-parents, puissent s'exprimer sur leurs interrogations mais aussi sur leurs expériences ; pour que toute personne assurant l'exercice d'une fonction parentale puisse bénéficier d'appuis et de repères ; pour que les parents, mais aussi les futurs parents, puissent retrouver confiance et compréhension ; pour que l'enfant, à toute étape de son évolution, puisse être écouté et respecté.

À ce titre, le REAAP subventionne et accompagne les ateliers parents-enfants et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents.



## La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La PMI accompagne les familles et les services dans la construction ou l'aménagement de structures petite enfance et la constitution des équipes. Les objectifs de la PMI sont fixés à un niveau national mais les outils et moyens changent d'un département à un autre.

La PMI conseille et accompagne les femmes enceintes pendant toute la durée de leur grossesse si elles le souhaitent. Elle prépare également les futurs parents et toute la famille à l'arrivée du bébé en répondant à toutes leurs questions. Elle peut aussi effectuer un suivi post natal auprès des mères qui le désirent.

Les services de la PMI exercent un rôle de suivi auprès des enfants de 0 à 6 ans. Les professionnels du centre surveillent en effet le bon développement du jeune enfant (croissance, développement psychomoteur et affectif...) et sont présents en au sein des maternelles pour effectuer un suivi médical. La PMI intervient dans la protection de l'enfance et doit évaluer et surveiller tout signe éventuel de maltraitance infantile ou de difficultés rencontrées au sein de la famille.

Par ailleurs, la PMI instruit les demandes d'agrément des assistantes maternelles, des nourrices agréées et des structures d'accueil de jeunes enfants.

La PMI délivre les autorisations d'ouverture d'établissements d'accueil du jeune enfant après avoir validé les plans, l'effectif des enfants accueillis, la qualification de l'équipe, les orientations pédagogiques et l'aménagement des locaux. La PMI effectue par ailleurs des visites régulières dans l'établissement pour s'assurer de la conformité à la réglementation. Chaque changement de direction d'établissement donne lieu à un nouvel agrément.

Enfin, la PMI exerce un rôle préventif pour tous et propose des dépistages, des moyens de contraception ou des rendez-vous au planning familial.

## — LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

### **Le projet éducatif**

Le projet de fonctionnement est entièrement basé sur le projet éducatif de la communauté de communes Val Vanoise qui est disponible sur le site internet [valvanoise.fr](http://valvanoise.fr).

### **La gouvernance**

Le Projet éducatif est mis en œuvre à travers deux instances principales : la commission enfance-jeunesse et le comité enfance-jeunesse.

Un schéma de la gouvernance enfance-jeunesse sur le territoire permet une meilleure compréhension des processus d'élaboration et de décision de la politique enfance-jeunesse de Val Vanoise.

#### La commission enfance-jeunesse, comité de pilotage du Projet éducatif

La commission enfance-jeunesse est le comité de pilotage de la politique enfance jeunesse et de ses dispositifs contractuels. Elle réunit les exécutifs locaux (Vice-Président délégué à l'Action sociale et à l'Enfance, 5 conseillers communautaires, 5 conseillers municipaux), le chargé de territoire de la Caisse d'Allocations Familiales, le responsable du service Jeunesse et Sports du Département de Savoie, le conseiller départemental de Savoie l'inspecteur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la directrice enfance de Val Vanoise et son adjointe, et selon l'ordre du jour, les chefs de services.

La commission se réunit une fois par trimestre scolaire et a vocation à concevoir des politiques et actions enfance-jeunesse à partir du constat de ses acteurs. Elle est l'instance de suivi du Projet éducatif et des dispositifs contractuels avec la CAF et le département en veillant à la mise en place des objectifs puis à leur évaluation. La commission enfance-jeunesse oriente le travail du comité technique et prend les décisions en matière de politique enfance-jeunesse. La commission peut décider de créer des groupes de travail ad hoc destinés à assurer le pilotage de projets spécifiques comme la Fête des familles, le fonctionnement de la Maison de l'Enfance RPE-LAEP, etc. Elle est notamment en charge de l'attribution des places en crèche.

#### Le comité enfance-jeunesse, comité technique du Projet éducatif

Le comité enfance-jeunesse est chargé du volet opérationnel des dispositifs. Il est composé de l'ensemble des chefs de service et des parents délégués et se réunit une fois par trimestre scolaire. Ses travaux et réflexions permettent d'alimenter l'ordre du jour de la commission enfance-jeunesse. Le comité prépare les documents et projets à soumettre au comité de pilotage qui est l'instance décisionnaire. Le comité est animé par le directeur enfance de Val Vanoise ou son adjointe. Le comité assure le suivi des groupes de travail ad hoc créés par la commission enfance pour piloter des projets spécifiques (Fête des familles, fonctionnement de la Maison de l'Enfance RPE-LAEP, etc)

#### **Les valeurs éducatives**

Solidarité, respect et tolérance sont les valeurs qui guident l'action pédagogique de l'ensemble des équipes de la direction de l'enfance. Une attention est également portée à l'égalité, notamment entre filles et garçons et à la laïcité.

Les droits de l'enfant - liberté d'expression, de pensée, de conscience, de religion ; dignité, autonomie et intégration à la vie en collectivité pour les enfants handicapés ; santé ; éducation ; épanouissement de sa personnalité et développement de ses aptitudes mentales et physiques ; respect de civilisations différentes de la sienne ; repos et loisirs, jeux et activités récréatives propres à son âge, liberté de participation à la vie culturelle et artistique- tels que définis dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant signée par les Pays Membres des Nations-Unies en 1989 sont connus de nos équipes, affichés dans nos structures et promus auprès de nos publics.

Le respect des besoins physiologiques de l'enfant - boire, manger, respirer, dormir, être propre, se vêtir - ainsi que leurs besoins affectifs - amour, confiance, sécurité, acceptation, appartenance à un groupe, estime, accomplissement, jouer, sauter, bouger, rire, apprendre - est également au coeur des pratiques de nos professionnels de l'enfance.

#### **Les besoins éducatifs du public accueilli**

L'enfant doit pouvoir combler les différents besoins qui se retrouvent aux cinq niveaux de la pyramide de Maslow, pour se réaliser pleinement. Il doit en particulier avoir une base solide sur laquelle se reposer. Si celle-ci ne l'est pas, il aura de la peine à satisfaire ses autres besoins.

##### Niveau 1 : besoins physiologiques

Au bas de la pyramide, on trouve les besoins physiologiques prioritaires nécessaires à la vie : être nourri, habillé et logé, dormir suffisamment. Si ces besoins ne sont pas comblés, il est impossible de construire les étages supérieurs. L'enfant ne peut subvenir seul à ce besoin, même si en grandissant il devient plus autonome.

### Niveau 2 : besoins de sécurité

L'enfant a ensuite besoin de protection et de sécurité physique et psychologique. On évoque ici non seulement la sécurité objective, mais aussi la sécurité subjective liée aux peurs et aux angoisses de l'enfant. Ce dernier a besoin d'une vie stable et de la présence régulière des personnes importantes pour lui. Un sentiment d'insécurité peut en outre être dû à diverses formes de violences qui ne sont pas nécessairement dirigées contre lui, à une instabilité familiale, une maladie de l'enfant ou d'un proche, un manque de sécurité de l'emploi des parents, etc.

### Niveau 3 : besoin d'appartenance

L'enfant doit se sentir aimé par sa famille et par ses pairs, camarades, de classe, copains du voisinage et de sport, par les enseignants, animateurs et autres adultes qu'il côtoie. Il a besoin d'être accepté tel qu'il est, de recevoir et de donner amour et tendresse, d'avoir des amis. C'est ce que l'on appelle le besoin d'appartenance à des groupes. Il ne peut pas être comblé lorsque deux premiers degrés de la pyramide comportent de grandes failles car l'enfant a des difficultés à nouer des relations « saines » avec d'autres personnes.

### Niveau 4 : besoins d'estime

L'échelon suivant de la pyramide de Maslow est celui de l'estime de soi. L'enfant, dont les besoins précédents sont satisfaits, va pourvoir à son besoin d'estime de soi : estime de lui-même et estime des autres (être reconnu, sentiment d'être utile, reconnu, d'avoir de la valeur). C'est ce qui lui permet d'avoir confiance en lui, de se respecter lui-même, de se sentir utile, reconnu et apprécié des autres, de se forger son identité propre.

### Niveau 5 : besoin de réalisation de soi

En haut de la pyramide, on trouve la réalisation de soi (développer ses connaissances et ses valeurs, s'épanouir) ; un besoin qui prend réellement son essor dès la fin de l'adolescence. Ce besoin correspond au besoin de se réaliser, d'exploiter et de mettre en valeur son potentiel personnel dans tous les domaines de la vie. Ce besoin peut prendre des formes différentes selon les individus. Pour certains ce sera le besoin d'étudier, d'en apprendre toujours plus, de développer ses compétences et ses connaissances personnelles ; pour d'autres ce sera le besoin de créer, d'inventer, de faire ; pour d'autres encore, ce sera la création d'une vie intérieure...

## **L'accueil des enfants aux besoins spécifiques**

La Maison de l'enfance fait en sorte d'accueillir tous les enfants sans exception.

**Pour les enfants primos-arrivants**, l'équipe fera de son mieux pour les aider à trouver leurs places dans le groupe et à acquérir la langue française. Dans un premier temps, ils pourront, s'ils le peuvent, parler à l'enfant dans sa langue puis l'amener à s'exprimer en français.

**Pour les enfants en situation de handicap**, l'accueil s'effectue par étape selon le protocole suivant :

#### *- Préparation de l'accueil*

L'équipe anticipera l'accueil de l'enfant et mettra en place les éventuels aménagements requis (locaux, activités,...).

#### *- Accueil*

Toute l'équipe doit être observatrice de l'enfant mais également de tous ceux présents car suivant le trouble ou handicap les réactions peuvent varier et créer des difficultés chez certains.

Toutes ces informations sont valables en général, il faut avoir conscience que chaque enfant est différent et nécessite une prise en charge différente. Tous ces points sont donc à adapter en fonction de l'enfant.

## Conformité au projet éducatif et mise en oeuvre des objectifs du projet éducatif

Le projet éducatif de Val Vanoise est organisé autour de cinq objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en six objectifs opérationnels. Ces objectifs sont mis en œuvre par les services dans le cadre de projets pédagogiques et par le biais de fiches-actions à compléter faisant état des actions réalisées pour les atteindre.

### Objectif stratégique n°1: accueillir les enfants dans des conditions idéales de sécurité physique et affective

Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvre pour les réaliser
1.1 Accueillir l'enfant accompagné de son référent (famille, assistant maternel...) de façon personnalisée pour en faire un véritable temps d'échange utile au recueil d'information avec une vigilance particulière pour les primos accueillis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire visiter les lieux aux nouveaux arrivants</li> <li>- Présenter la structure et son fonctionnement</li> <li>- Aller vers les usagers et échanger avec eux lors de leur arrivée sur la structure</li> <li>- Proposer un temps d'accueil convivial</li> </ul>
1.2 Mobiliser du personnel qualifié, régulièrement formé et investi dans la mise en oeuvre du projet politique enfance-jeunesse de Val Vanoise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fidéliser les agents en leur offrant si possible des postes à plein temps</li> <li>- Inciter les agents à se former et les accompagner dans leur posture pédagogique</li> <li>- S'investir et participer aux événements organisés par Val Vanoise (Fête des familles, RDV culturels...)</li> </ul>
1.3 Disposer de locaux adaptés, uniformément répartis sur le territoire, entretenus et aménagés en fonction des tranches d'âge des enfants accueillis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir du mobilier adapté à la tranche d'âge (table, chaise, WC ...)</li> <li>- Avoir un ménage régulier et de qualité</li> <li>- Être attentif à l'aménagement des locaux afin de répondre aux besoins des enfants (coin jeux, d'imitation, calme..)</li> </ul>
1.4 Construire les temps d'accueil en respectant le rythme de chaque enfant et en proposant des activités adaptées en fonction de l'âge des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des temps d'ouverture sur des créneaux respectueux du rythme des enfants</li> <li>- Proposer un programme d'animation adapté à l'âge et aux besoins des enfants</li> </ul>
1.5 Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps avec les autres enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les enfants à la différence.</li> <li>- Accompagner les enfants en situation de handicap dans leur intégration</li> <li>- Adapter les activités aux capacités de chacun</li> <li>- Utiliser une communication adaptée à chacun (pictogramme, langage simplifié, signes)</li> </ul>
1.6 Développer des passerelles entre les structures (petite enfance – enfance –jeunesse) afin de rassurer l'enfant dans les périodes de transition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des activités communes avec les groupes de 3-5 ans des accueils de loisirs et des crèches (spectacles, Racontines, O P'tit ciné, Temps d'échange à ALSH de Bozel en juin pour les futurs Petite section)</li> </ul>

**Objectif stratégique n°2 : accompagner les enfants vers l'autonomie dans le respect de leur évolution individuelle et dans la bienveillance**

Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvre pour les réaliser
<p>2.1 Développer les compétences psychosociales des enfants (expression et gestion des émotions, gestion des conflits, médiations par les pairs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les différentes étapes du développement de l'enfant</li> <li>- Faire preuve de bienveillance et d'empathie</li> <li>- Être attentif et à l'écoute des besoins</li> <li>- Permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions</li> <li>- Faire connaître les différentes émotions aux enfants par le biais d'activités</li> <li>- Adapter son langage et sa posture en fonction de l'état émotionnel de l'enfant afin qu'il se sente compris</li> <li>- Utiliser l'activité comme moyen de rencontre et de création de liens entre les enfants</li> <li>- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant en permettant la mise en évidence de ses compétences</li> </ul>
<p>2.2 Initier et consolider la capacité des enfants à réaliser les gestes du quotidien, à prendre soin d'eux-mêmes et à se respecter</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir du mobilier adapté à la tranche d'âge (tables, chaises, WC, porte-manteaux,...)</li> <li>- Répéter les règles d'hygiène de manière ludique</li> <li>- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages</li> <li>- Valoriser les enfants pour qu'ils aient une image positive d'eux-mêmes</li> </ul>
<p>2.3 Participer à l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place régulièrement des ateliers cuisine variés (sucré, salé, jus de fruits et légumes...)</li> <li>- Organiser des conférences sur la thématique (exemple de celle sur "l'alimentation des 0-3 ans" animée une diététicienne le 19 mai 2022"</li> <li>- Mettre à disposition des ouvrages dans la bibliothèque empruntables ainsi que des dépliants de prévention</li> </ul>
<p>2.4 Accompagner l'enfant dans l'apprentissage du langage et le développement de l'expression orale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter son langage en fonction de l'âge de chaque enfant</li> <li>- Proposer des ateliers favorisant l'expression (comptines, mimes, théâtre...)</li> <li>- Favoriser le plaisir du livre par des ateliers (racontines, P'tits lecteurs)</li> <li>- Proposer une bibliothèque accessible aux enfants</li> </ul>

<p>2.5 Permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps et développer ainsi leur capacité à prendre des initiatives et à faire preuve de créativité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre avec l'enfant dans le "faire avec" et pas le "faire à la place"</li> <li>- Laisser la place à l'imagination dans les activités proposées et éviter d'enfermer les enfants dans des modèles. Respecter l'enfant, ses capacités, favoriser son autonomie. L'enfant est là pour découvrir, expérimenter et non pas pour réaliser des œuvres irréprochables...</li> <li>- Le but d'un collage, d'un dessin est de lui permettre d'explorer ses sens et sa motricité fine. Le rôle de l'adulte est d'accompagner l'enfant vers son autonomie tout en le rassurant face à ses nouvelles expériences</li> <li>- Proposer des activités avec libre adhésion de l'enfant</li> </ul>
<p>2.6 Soutenir les enfants dans les difficultés rencontrées et les aider à trouver leur propre solution</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être disponible et à l'écoute de chaque enfant</li> <li>- Accompagner l'enfant à exprimer ses sentiments</li> </ul>

**Objectif stratégique n°3: organiser la vie en collectivité dans le respect des besoins de chacun**

<p style="text-align: center;"><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Moyens mis en oeuvre pour les réaliser</b></p>
<p>3.1 Encourager les enfants à faire attention et à respecter l'autre dans un souci de bien-être collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Verbaliser</li> <li>- Favoriser l'entraide des plus petits et des plus grands</li> <li>- Proposer des jeux de coopération</li> </ul>
<p>3.2 Impliquer les enfants dans les tâches de la vie quotidienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire participer tous les enfants au rangement de façon ludique</li> </ul>
<p>3.3 Sensibiliser les agents à accueillir les émotions des enfants et à les prendre en compte</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des formations/conférences sur l'empathie, l'écoute, la gestion des émotions ...</li> <li>- Adapter sa posture et son langage à l'état émotionnel de l'enfant</li> <li>- Savoir se rendre disponible pour les enfants</li> </ul>
<p>3.4 Favoriser la tolérance, l'ouverture à la différence et l'inclusion de tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diriger les nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration</li> <li>- Trouver un moyen pour établir une communication lorsque celle-ci est bloquée (langue étrangère, situation de handicap )</li> </ul>
<p>3.5 Favoriser le vivre-ensemble et le jouer ensemble notamment la mixité filles/garçons</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas stéréotyper les activités</li> <li>- Faire attention (animateurs/enfants) aux préjugés ("les filles jouent à la poupée"...)</li> <li>- Faire des jeux de coopération</li> <li>- Favoriser l'échange entre enfants</li> <li>- Créer du lien entre les enfants</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser l'activité comme moyen de rencontre et de création de liens entre les enfants</li> </ul>
3.6 Rechercher la continuité éducative avec tous les acteurs du temps de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer d'une ligne de conduite éducative commune à tous les professionnels du service enfance</li> </ul>

**Objectif stratégique n°4: participer à l'émancipation de chaque enfant et le préparer à devenir un citoyen respectueux et responsable**

Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvre pour les réaliser
4.1 Donner aux enfants l'envie de découvrir de nouvelles activités, des pratiques variées et faire preuve de curiosité sur le monde qui les entoure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier les types d'activités</li> <li>- Proposer des activités axées sur la culture afin de favoriser l'ouverture au monde</li> </ul>
4.2 Aider les enfants à se forger leur personnalité en développant leur esprit critique et une vision d'eux-mêmes positive et réaliste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser et féliciter les enfants à chaque fois que c'est possible</li> <li>- Proposer des bilans de fin d'atelier (j'ai aimé, j'ai moins aimé, pourquoi ?)</li> </ul>
4.3 Faire découvrir aux enfants la société dans laquelle ils vivent, les aider à appréhender son fonctionnement et à y trouver leur place	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer des sorties en dehors de la Maison de l'Enfance</li> <li>- Proposer des activités/spectacles à thème sur la citoyenneté (écologie, nature,...)</li> </ul>
4.4 Développer le sens des responsabilités des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner des missions en fonction des capacités de chacun</li> <li>- Partager des temps où les plus grands porteront attention aux plus petits</li> </ul>
4.5 Sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques et aux pratiques de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des activités sur la thématique de l'environnement</li> <li>- Sensibiliser les adultes et les enfants aux écogestes dont tri des déchets recyclables</li> </ul>
4.6 Favoriser la mise en oeuvre d'animations intergénérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des partenariats et inciter les grands parents à accompagner les enfants aux activités</li> </ul>

**Objectif stratégique n°5: valoriser le rôle des parents et construire une relation de qualité avec eux, valoriser le rôle des assistants maternels et favoriser les liens adultes /enfants**

Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvre pour les réaliser
5.1 Créer et entretenir des relations de confiance avec les enfants, les familles et les assistants maternels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un accueil convivial et adapté aux besoins</li> <li>- Être à l'écoute, disponible, bienveillant et dans le non jugement</li> <li>- Faire preuve de discrétion</li> <li>- Respecter le secret professionnel</li> </ul>

<p>5.2 Accompagner et soutenir la parentalité en jouant pleinement notre rôle de «coéducant »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter la relation parents-enfants en valorisant le rôle et les compétences des parents</li> <li>- Proposer aux parents de réaliser des activités avec leurs enfants</li> <li>- Utiliser l'activité comme moyen de rencontres et de discussion et de connaissance et de reconnaissance parents- enfants</li> <li>- Favoriser l'échange sur les questions parentales</li> <li>- Développer l'écoute, le soutien entre parents et enfants</li> <li>- Accompagner et sensibiliser les assistants maternels à la coéducation</li> </ul>
<p>5.3 Organiser des temps conviviaux avec les familles / les usagers et les impliquer dans le quotidien et les projets enfance-jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un temps d'accueil convivial</li> <li>- Impliquer les parents dans l'événement annuel Fête des familles</li> <li>- Inviter les parents à faire des propositions et animer des activités</li> <li>- Recueillir les idées des usagers sur les conférences et animations</li> <li>- Organiser des spectacles/Racontines en partenariat avec la bibliothèque de Bozel et une séance O P'tit ciné pour les jeunes enfants du territoire</li> <li>- Organiser des séances d'Analyse de pratique pour les assistants maternels du territoire</li> <li>- Impliquer les assistants maternels au fonctionnement : participation active lors des ateliers, du rangement et de l'élaboration du programme</li> <li>- Apporter un soutien, une écoute et un accompagnement dans la pratique des professionnels de l'accueil à domicile.</li> <li>- Contribuer à la professionnalisation à travers les échanges, la veille professionnelle, les conférences, l'intervention de professionnels extérieurs qui viennent enrichir les connaissances et propositions...</li> <li>- Favoriser les échanges de pratiques et expériences lors des ateliers et faire émerger des réflexions</li> </ul>
<p>5.4 Associer les familles / les usagers au schéma de gouvernance de la politique enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inviter les familles / les usagers sur certaines réunions notamment aux groupes de travail de la direction de l'Enfance (Fête des familles notamment)</li> <li>- Élire des parents / usagers délégués à la Maison de l'Enfance</li> </ul>
<p>5.5 Assurer une communication efficace envers les familles / les usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser le flyer de la Maison de l'Enfance</li> <li>- Promouvoir le site des programmes en ligne</li> <li>- Afficher les temps forts de la Maison de l'Enfance et de ses partenaires (bibliothèque, PMI, etc.)</li> <li>- Relayer les informations par mail et via le site et</li> </ul>

	le facebook Val Vanoise
5.6 Co-Construire et animer un lieu ressource pour les familles et les usagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des outils d'expression libre et de participation : boîte à idées, tableau d'expression à destination des adultes/enfants</li> <li>- Favoriser le lien social et prévenir l'isolement</li> <li>- Prévenir les troubles de la relation enfants-parents, des situations de négligence ou de violence, à travers notamment l'accueil du Point Ecoute</li> <li>- Informer, écouter et accompagner les familles et assistants maternels (ateliers, permanence, échanges téléphonique et mail) à travers l'accueil d'autres organismes et associations (Mission Locale Jeunes, Point Ecoute, Union Départementale des Associations Familiales, etc.)</li> </ul>
5.7 Accompagnement administratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renseigner sur l'ensemble des modes d'accueils collectif et individuels du territoire</li> <li>- Mettre à disposition et à jour de la liste des assistants maternels agréés du territoire.</li> <li>- Accompagner sur le statut de particulier employeur et les démarches administratives, les droits et devoirs liés à l'embauche d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile.</li> <li>- Accompagner le salarié dans ses droits et ses devoirs</li> <li>- Informer sur les conditions d'accès et modalités d'exercice des professionnels de l'accueil individuel.</li> <li>- Informer sur la législation et orienter vers les instances lors de questions spécifiques.</li> <li>- Assurer une médiation lors de désaccord/litige entre l'employeur et le salarié</li> </ul>

## — LES ANNEXES

### Annexe 1 : Trombinoscope de l'équipe

<p>Gaëlle PRADIER Responsable de la Maison de l'Enfance RPE/LAEP Educatrice de jeunes enfants - salariée formée à la posture d'accueillante en LAEP en décembre 2021</p>	
<p>Elodie ANDRIEU Animatrice Maison de l'Enfance et accueillante LAEP Educatrice de jeunes enfants - salariée formée à la posture d'accueillante en LAEP en mars 2023</p>	
<p>Nelly ARZUR Infirmière - salariée formée à la posture d'accueillante en LAEP en mars 2023</p>	
<p>Marine STEFF Educatrice de jeunes enfants - salariée formée à la posture d'accueillante en LAEP en mars 2023</p>	
<p>Charline MOLLIEUX Educatrice de jeunes enfants - salariée formée à la posture d'accueillante en LAEP en mars 2023</p>	
<p>Claire CHEVALLIER Psychologue clinicienne, superviseur du LAEP</p>	



## Annexe 2 : Règlement intérieur

Ce règlement intérieur garantit le respect des lieux et des personnes qui l'animent et le fréquentent. Il est affiché dans les locaux et est remis à chaque personne qui, en fréquentant la maison de l'enfance, s'engage à le respecter. A défaut, l'accueil au sein de la Maison de l'enfance pourrait être interrompu.

### Article 1: Respect et confidentialité

Tous les usagers - assistants maternels, familles et accueillants - ont une obligation de discrétion et de confidentialité pour tous les faits, informations ou autres, dont ils auront connaissance lors des temps d'accueil. Ensemble, ils veillent à la sécurité psychique, physique et affective de chacun.

Le respect doit être appliqué par tous et pour tous ; aucun comportement violent ou déplacé ne pourra être accepté. La bienveillance, le respect des uns et des autres et le non-jugement restent la base de ces temps partagés.

### Article 2: Secret et discrétion professionnels

Les professionnels (animatrice du RPE, accueillants LAEP et assistants maternels) participant aux matinées d'éveil sont tenus d'observer les règles du secret professionnel et pour les familles, celles de discrétion, à savoir :

- discrétion absolue sur les faits portés à leur connaissance dans le cadre de l'exercice de leur profession, concernant les parents et les enfants ;
- discrétion absolue sur les propos tenus et entendus dans le cadre des échanges au sein des animations ;
- réserve et discrétion quant aux pratiques professionnelles et aux pratiques éducatives de chacun ; chacun a le droit au respect et à l'écoute, sans jugement de valeur.

### Article 3: Valeurs éducatives et vivre ensemble

L'adulte référent est responsable du ou des enfants qu'il accompagne tout au long de la séance.

L'enfant, accompagné d'un adulte, a accès à un espace de découverte et de jeu aménagé selon ses besoins. Le libre accès aux jeux est possible dans la mesure où l'adulte accompagne ce temps. En effet, jouer librement ne signifie pas pour autant être seul, l'accompagnement de l'adulte par un regard bienveillant et soutenant ou par un soutien physique est essentiel pour que l'enfant puisse prendre confiance en lui et se sente sécurisé.

Dans le cadre des ateliers parents-enfants, des activités à thème sont également proposées. Il peut s'agir d'activités de modelage, musique, peinture ou de sorties. Les enfants peuvent manipuler, créer, partager, évoluer dans un cadre sécurisant et contenant, en présence des adultes qui les accompagnent. Le but est de permettre aux enfants, dans une dimension de plaisir, de découvrir de nouvelles expériences, de favoriser l'autonomie, de faire des apprentissages et d'acquérir petit à petit une socialisation. L'activité structurée a lieu en petit groupe permettant une relation plus individualisée et privilégiée. Elle aborde plusieurs approches : d'éveil, manuelles, artistiques, sensorielles et motrices.

Proposer ne signifie pas obliger. Il est important de respecter le choix de l'enfant. Il est souhaitable que l'adulte ne fasse pas ou ne finisse pas la réalisation de l'enfant à sa place.

L'animatrice accompagne, propose mais ne fait pas à la place des usagers. Il peut être fait appel à des intervenants extérieurs pour mener des activités spécifiques (musique, éveil corporel, langue des signes,...).

La motricité libre doit être privilégiée, c'est-à-dire de laisser le bébé faire seul les découvertes de ses mouvements, de son corps et de ses capacités à se déplacer.

Un temps convivial d'accueil autour d'un café peut être proposé aux adultes. La collation pour les enfants n'est pas fournie, toutefois, il est possible de garder au frais ou de réchauffer sur place.

Une participation active des usagers est demandée : l'idée majeure est que l'accompagnant soit acteur de ce temps partagé avec son enfant. A la fin de l'atelier, chacun participe au rangement du lieu.

#### **Article 4: Sécurité**

Chacun doit respecter les règles de vie et de sécurité. Si un enfant se met en danger ou ne respecte pas les règles de vie du lieu, l'adulte référent en premier lieu, ou les accueillantes doivent intervenir.

En cas d'incendie, les usagers doivent respecter le plan d'évacuation affiché à l'entrée et les consignes suivantes :

- l'évacuation se fait en empruntant les portes qui donnent accès à l'extérieur ;
- les usagers doivent rejoindre le point de rassemblement à l'extérieur sur le parking en laissant toutes les affaires à l'intérieur ;
- la responsable vérifie que tout le monde soit sorti puis appelle les pompiers.

#### **Article 5: Matériel**

Les enfants et les accompagnants peuvent utiliser librement tous les jouets mis à leur disposition. L'accès au matériel éducatif (peinture, gommettes, crayons, etc.) est réservé au personnel de la Maison de l'Enfance et mis à disposition en fonction de l'animation proposée.

Après l'activité et avant de partir, les adultes et les enfants participent au rangement du matériel et des jeux utilisés.

#### **Article 6: Hygiène et santé**

A leur arrivée, adultes et enfants sont invités à laisser chaussures, manteaux et sacs au vestiaire.

L'adulte doit respecter l'intimité de l'enfant (aux toilettes ou au moment du change). Afin d'effectuer les changes des enfants :

- l'accompagnant de l'enfant doit se munir du nécessaire pour le change ;
- une table à langer protégée par du papier (fourni par la structure) est utilisée à cet effet ;
- le tapis doit être nettoyé après chaque change avec le produit mis à disposition.

La Maison de l'Enfance est un espace non-fumeur à l'intérieur comme à l'extérieur.

L'état de santé de l'enfant et de(s) l'accompagnant(s) doit être compatible avec un accueil collectif. Il ne pourra fréquenter la maison de l'Enfance en cas de fièvre et/ou de maladies contagieuses.

En cas de maladie contagieuse de l'enfant, les usagers (assistants maternels, parents...) s'engagent à prévenir la Maison de l'enfance dans les 24h afin de mettre en place les protocoles de prévention nécessaires le cas échéant.

**Extrait règlement des crèches sur [valvanoise.fr](http://valvanoise.fr)** qui s'applique à la Maison de l'Enfance, concernant les maladies et la durée de l'éviction pour participer aux temps proposés. Les jours d'éviction sont des journées pleines. Par exemple, pour une angine bactérienne (2 jours), l'enfant qui va chez le médecin le lundi, ne pourra fréquenter la Maison de l'Enfance qu'à partir du jeudi :

“L'éviction de la collectivité est une obligation réglementaire pour les pathologies suivantes :

- Angine bactérienne : 2 jours après le début de l'antibiothérapie ;
- Coqueluche : 5 jours après le début de l'antibiothérapie ;
- Hépatite A : 10 jours après le début de l'ictère ;
- Impétigo (lors de lésions étendues) : 3 jours après le début de l'antibiothérapie ;
- Infections invasives à méningocoques : hospitalisation ;
- Oreillons : 9 jours à partir de l'apparition de la parotidite ;
- Rougeole : 5 jours après le début de l'éruption ;
- Scarlatine : 2 jours après le début de l'antibiothérapie ;
- Tuberculose : tant que le sujet est bacillifère, jusqu'à l'obtention d'un certificat attestant que le sujet ne l'est plus ;
- Gastro-entérite à Escherichia Coli entéro-hémorragique : jusqu'à l'obtention d'un certificat médical attestant de 2 coprocultures négatives à au moins 24h d'intervalle ;
- Gastro-entérite à shigelles : jusqu'à l'obtention d'un certificat médical attestant de 2 coprocultures négatives à au moins 24h d'intervalle et au moins 48h d'arrêt du traitement.
- Covid 19 : 7 jours à partir de la positivité (ou selon les évolutions réglementaires) ;

Le médecin conseil a défini et validé des évictions supplémentaires pour les maladies suivantes :

- Bronchiolite : 5 jours minimum et jusqu'à disparition des symptômes ;
- Varicelle : 7 jours en moyenne et jusqu'à cicatrisation des lésions ;
- Gastro-entérite à virus : 2 jours minimum ;
- Conjonctivite bactérienne : 2 jours minimum.
- Traumatisme crânien : 1 jour à domicile pour surveillance si présence de signes de gravité (vomissements, maux de tête, perte de connaissances, altération de l'état général de l'enfant).

Pour certaines pathologies ne nécessitant pas l'éviction, la fréquentation de la collectivité est déconseillée à la phase aiguë de la maladie. Cette décision, prise au cas par cas, est du ressort du responsable de l'établissement et doit être conditionnée par le confort de l'enfant, notamment si les symptômes sont sévères.

Pour les maladies à déclaration obligatoire, un certificat de guérison est obligatoire pour le retour. Après une hospitalisation et/ou une intervention chirurgicale, un certificat médical autorisant le retour à la crèche est également indispensable”.

Aucun médicament ne sera administré dans le cadre des ateliers d'éveil par le personnel de la Maison de l'Enfance. Une trousse de premiers secours est disponible dans les locaux et accessible aux adultes référents

En cas d'accident grave, il sera fait appel au SAMU ou aux pompiers ; une déclaration sera rédigée par la Responsable de la maison de l'Enfance et envoyée au service compétent et un exemplaire sera remis aux adultes accompagnateurs.

## **Article 7: Droit à l'image**

La prise de photos doit être raisonnable (elle est proscrite au LAEP afin de respecter le principe d'anonymat).

Sur accord écrit des familles, la Communauté de Communes Val Vanoise se réserve le droit d'utiliser ces images sur tous ses supports de communication (documents écrits, exposition, site internet, ...). La presse pourra être invitée et amenée à prendre des photos pour ses articles de presse.

## **Article 8: Usage des téléphones portables**

Les téléphones portables doivent être mis en veille pendant les temps d'accueil ; Néanmoins, ils pourront être utilisés avec parcimonie pour photographier les enfants.

## **Article 9: Prêt de livres et revues**

La Maison de l'Enfance propose un espace ressources dédié à l'enfant (de la naissance à l'adolescence, l'éducation et la parentalité). Ainsi, elle dispose d'un fond documentaire de revues, livres, ouvrages, empruntable.

La documentation empruntée est placée sous la responsabilité des utilisateurs. Un cahier de prêt est mis en place pour inscrire le nom de l'emprunteur, les documents empruntés et la date du jour. Les livres sont empruntables 1 mois et les magazines, 1 semaine.

La maison de l'Enfance se réserve le droit de demander réparation ou remboursement pour tout dommage ou perte du matériel prêté.

## **Article 10: Spécificités du LAEP**

Accueil confidentiel, sans inscription, anonyme et gratuit des enfants de moins de 6 ans, en présence des parents et/ou d'un adulte ayant un lien familial avec l'enfant. Il sera simplement demandé aux familles : le prénom, l'âge de l'enfant, le lien de parenté et la commune de résidence pour réaliser des bilans à destination de la CAF.

La capacité maximale étant de 20 personnes au total (enfants et adultes), une fois ce quota atteint, les usagers sont priés d'attendre que des places se libèrent pour participer.

## **Article 11: Spécificités du RPE**

Pour le bon déroulement des ateliers, il est demandé de respecter les règles suivantes :

- fournir à la responsable du RPE une autorisation parentale écrite autorisant l'assistante maternelle à fréquenter le lieu avec leur enfant et la prise et l'utilisation de photographie ;
- les sujets d'échange doivent rester à visée professionnelle ou dans l'intérêt de l'enfant ;
- l'adulte accompagnateur doit être présent en permanence aux côtés de l'enfant dans la structure ;
- l'amplitude horaire permet à chacun de venir et de partir en fonction du rythme de l'enfant ;
- pour des raisons de sécurité et afin de garantir la qualité d'accueil, les lieux ne peuvent accepter qu'un nombre restreint de personnes (adultes et enfants confondus) ;
- l'inscription doit obligatoirement s'effectuer via le portail famille [www.valvanoise.fr](http://www.valvanoise.fr) ;

Une feuille de présence est complétée par l'animatrice pour chaque accueil. Elle permet de recenser les adultes et les enfants présents

**PARTICIPATION AUX TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIF ORGANISÉS PAR LE RELAIS  
PETITE ENFANCE (RPE)**

Je soussigné(e) Mme, M., .....

Téléphone: ..... Commune de résidence: .....

Mail: .....

Parent(s) de ou des enfant(s): .....

Né(e) le: .....

.....

Né(e) le: .....

autorise .....

Assistant(e) Maternel(le), a participé(e) avec mon/mes enfant(s) aux ateliers du Relais Petite  
Enfance.

- Acceptez-vous que la responsable du RPE vous communique par mail les programmes de la  
Maison de l'Enfance (programmes des ateliers Parents-Enfants, spectacles, conférences)?

oui       non

**Photos-Films:**

Au cours de ces temps collectifs, votre/vos enfant(s) peuve(nt) être occasionnellement  
photographié(s) ou filmé(s).

La responsable du RPE peut-être amenée à utiliser ces photos : site internet et réseaux sociaux  
de la communauté de communes Val Vanoise, création d'affiches, utilisation pour des réalisations  
avec les enfants, articles dans les quotidiens.

Donnez-vous votre accord?

oui       oui, en partie (rayer la/les mention(s))       non

Fait à : ..... Le : .....

Signature des parents:



## DROIT À L'IMAGE

Je soussigné Madame, Monsieur, .....  
autorise l'équipe de la Maison de l'Enfance, La communauté de Communes Val Vanoise ou la  
Presse à prendre en photo et/ou vidéo mon enfant et moi-même et à utiliser ces photos : site  
internet et réseaux sociaux de la communauté de communes Val Vanoise, création d'affiches,  
utilisation pour des réalisations avec les enfants, articles dans les quotidiens.

Donnez-vous votre accord?

oui

non

Fait à .....

le .....

Signature :

